

GREENFORCE(TM)
 Numéro de révision 2

Date de révision 15-févr.-2019
 Remplace la date du : 14-déc.-2018

1. Identification

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit GREENFORCE(TM)

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée Adhésifs ou enduits d'étanchéité.

Utilisations contre-indiquées Aucun renseignement disponible

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Instance Responsable

Bostik Inc.
 11320 W. Watertown Plank Road
 Wauwatosa, Wisconsin 53226 USA
 Phone: +1 (800) 843-0844 (Domestic Toll Free)
 Phone: +1 (414) 774-2250 (International)
 Fax: +1 (414) 774-8075

Courriel msds@bostik.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Téléphone : 1-800-227-0332
 (à l'extérieur des É.-U.) 1-703-527-388

Section 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Sensibilisation de la peau	Catégorie 1
Toxicité pour la reproduction	Catégorie 1B

2.2. Éléments d'étiquetage

VUE D'ENSEMBLE DES PROCÉDURES D'URGENCE

DANGER

Mentions de danger

Peut provoquer une allergie cutanée
 Peut nuire à la fertilité ou au fœtus



Aspect Pâte

État physique Liquide

Odeur Fruité

Fiche signalétique

GREENFORCE(TM)
Numéro de révision 2

Date de révision 15-févr.-2019
Remplace la date du : 14-déc.-2018

Conseils de prudence - Prévention

Se procurer les instructions avant l'utilisation
Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité
Utiliser l'équipement de protection individuelle requis
Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols
Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail
Porter des gants de protection

Conseils de prudence - Réponse

EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : consulter un médecin
EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver abondamment à l'eau et au savon. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : consulter un médecin. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Conseils de prudence - Entreposage

Garder sous clef

Conseils de prudence - Élimination

Éliminer le contenu/récipient dans une usine d'élimination des déchets approuvée

Dangers non classés ailleurs (DNCA)

Non applicable

Toxicité aiguë inconnue

5 % du mélange est constitué de composants d'une toxicité inconnue

2.3. Autres informations

De petites quantités de méthanol (CAS 67-56-1) sont formées par hydrolyse et dégagées lors du durcissement.

Section 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES INGRÉDIENTS

3.1 Substances

Mélange

3.2 Mélanges

Nom chimique	No. CAS	% en poids
Limestone	1317-65-3	40 - 70
Carbonic acid, calcium salt (1:1)	471-34-1	3 - 7
Silane, ethenyltrimethoxy-	2768-02-7	1 - 5
N-[3-(Trimethoxysilyl)propyl]-1,2-ethanediamine	1760-24-3	0.1 - 1
Quartz	14808-60-7	0.1 - 1
Tin, dibutylbis(2,4-pentanedionato-O,O')-, (OC-6-11)-	22673-19-4	0.1 - 1

**Le pourcentage exact (concentration) de la composition est retenue comme secret commercial.*

Section 4 : PREMIERS SOINS

4.1. Description des premiers soins

Conseils généraux

Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

Contact avec les yeux

Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau. Après le rinçage initial, retirer les verres de contact et continuer à rincer pendant au moins 15 minutes. Tenir les paupières ouvertes et consulter un médecin.

Contact avec la peau

Laver immédiatement avec du savon beaucoup d'eau tout en retirant tous les vêtements et

Fiche signalétique

GREENFORCE(TM)
Numéro de révision 2

Date de révision 15-févr.-2019
Remplace la date du : 14-déc.-2018

	toutes les chaussures contaminés. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. En cas d'irritation de la peau ou de réactions allergiques, consulter un médecin.
Inhalation	Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Obtenir des soins médicaux si des symptômes apparaissent.
Ingestion	En cas d'ingestion, ne pas faire vomir. Consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. En cas d'ingestion, rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente).
Équipement de protection individuelle pour les intervenants en premiers soins	Secouriste : Prêter attention à l'autoprotection!.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes Aucun connu.

4.3. Indication des éventuels besoins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note aux médecins De petites quantités de méthanol (CAS 67-56-1) sont formées par hydrolyse et dégagées lors du durcissement. Peut causer une sensibilisation chez les personnes sensibles. Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. Traiter en fonction des symptômes.

4.4. Référence à d'autres sections

Références à d'autres sections Section 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE
Section 11 : DONNÉES TOXICOLOGIQUES

Section 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Dioxyde de carbone (CO₂). Poudre extinctrice. Pulvérisation ou brouillard d'eau. Mousse antialcool.

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau puissant.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers particuliers associés au produit chimique

Une décomposition thermique peut mener à l'émission de gaz et de vapeurs toxiques/corrosives. Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone (CO₂). Dérivés halogénés des hydrocarbures. Oxydes d'azote (NO_x). Le produit est ou contient un sensibilisant. Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Produits de combustion dangereux	Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone (CO ₂).
---	---

Données sur les risques d'explosion

Sensibilité au choc	Aucun.
Sensibilité à la décharge électrostatique	Aucun.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipement de protection et précautions pour les pompiers

Ne pas laisser le ruissellement provenant de la lutte contre un incendie pénétrer dans les canalisations ou les cours d'eau. Comme avec tout incendie, porter un appareil respiratoire autonome à demande de pression, MSHA/NIOSH (homologué ou équivalent) et une tenue de protection complète.

Fiche signalétique

GREENFORCE(TM)
Numéro de révision 2

Date de révision 15-févr.-2019
Remplace la date du : 14-déc.-2018

Section 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTAL

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions personnelles Utiliser de l'équipement de protection individuelle. Ne pas toucher ni marcher dans le produit déversé. Vérifier que la ventilation est adéquate, en particulier dans des zones confinées. Éviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements.

6.2. Précautions pour le protection de l'environnement

Précautions relatives à l'environnement Empêcher l'infiltration dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les endroits clos. Ne pas laisser pénétrer dans le sol/sous-sol. Consulter la section 12 pour des données écologiques supplémentaires.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement Contenir et recueillir un déversement avec un matériau absorbant non combustible (par ex., sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et placer dans un contenant pour élimination selon les règlements locaux et nationaux (voir la section 13). Protéger de l'humidité.

Méthodes de nettoyage Utiliser l'équipement de protection individuelle requis. Endiguer. Absorber avec une matière absorbante inerte. Ramasser et transférer dans des contenants correctement étiquetés. Nettoyer la surface contaminée à fond.

6.4. Référence à d'autres sections

Références à d'autres sections Section 7 : MANUTENTION ET ENTREPOSAGE
Section 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE
Section 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Section 7 : MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils sur la manutention sécuritaire Utiliser l'équipement de protection individuelle requis. Manipuler conformément aux bonnes pratiques de sécurité et d'hygiène industrielle. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit. Vérifier que la ventilation est adéquate, en particulier dans des zones confinées. Éviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions d'entreposage Garder/entreposer dans le contenant d'origine seulement. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Protéger du rayonnement solaire. Stocker dans un endroit bien ventilé. Conserver à des températures entre 5 et 35 °C. Protéger d'un contact direct avec l'eau ou une humidité excessive.

Matières incompatibles Eau.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s)
Adhésifs ou enduits d'étanchéité.

Autres renseignements Aucun renseignement disponible.

7.4 Références à d'autres sections

Fiche signalétique

GREENFORCE(TM)
Numéro de révision 2

Date de révision 15-févr.-2019
Remplace la date du : 14-déc.-2018

Références à d'autres sections Section 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION
Section 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Section 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Directives relatives à l'exposition De petites quantités de méthanol (CAS 67-56-1) sont formées par hydrolyse et dégagées lors du durcissement. Ce produit contient des substances qui, à l'état brut, sont sous forme de poudre, cependant, dans ce produit, elles sont sous une forme non respirable. L'inhalation de particules de poudre / poussière est peu probable suite à l'exposition à ce produit.

Nom chimique	ACGIH TLV	NIOSH IDLH	OSHA PEL	Mexique
Limestone 1317-65-3	-	TWA: 10 mg/m ³ total dust TWA: 5 mg/m ³ respirable dust	TWA: 15 mg/m ³ total dust TWA: 5 mg/m ³ respirable fraction	TWA: 10 mg/m ³ STEL: 20 mg/m ³
Carbonic acid, calcium salt (1:1) 471-34-1	-	TWA: 10 mg/m ³ total dust TWA: 5 mg/m ³ respirable dust	-	-
Quartz 14808-60-7	TWA: 0.025 mg/m ³ respirable particulate matter	IDLH: 50 mg/m ³ respirable dust TWA: 0.05 mg/m ³ respirable dust	TWA: 50 µg/m ³ TWA: 50 µg/m ³ excludes construction work, agricultural operations, and exposures that result from the processing of sorptive clays : (250)/(%SiO ₂ + 5) mppcf TWA respirable fraction : (10)/(%SiO ₂ + 2) mg/m ³ TWA respirable fraction	TWA: 0.1 mg/m ³
Tin, dibutylbis(2,4-pentanedionat o-O,O'), (OC-6-11)- 22673-19-4	STEL: 0.2 mg/m ³ Sn TWA: 0.1 mg/m ³ Sn S*	IDLH: 25 mg/m ³ Sn TWA: 0.1 mg/m ³ except Cyhexatin Sn	TWA: 0.1 mg/m ³ Sn	TWA: 0.1 mg/m ³ STEL: 0.2 mg/m ³

Nom chimique	Argentine	Brésil	Chili	Venezuela
Limestone 1317-65-3	TWA: 10 mg/m ³	-	TWA: 7 mg/m ³	-
Carbonic acid, calcium salt (1:1) 471-34-1	-	-	-	TWA: 10 mg/m ³
Quartz 14808-60-7	TWA: 0.05 mg/m ³	-	TWA: 0.08 mg/m ³	TWA: 0.025 mg/m ³
Tin, dibutylbis(2,4-pentanedionat o-O,O'), (OC-6-11)- 22673-19-4	TWA: 0.1 mg/m ³ Skin STEL: 0.2 mg/m ³	-	TWA: 0.09 mg/m ³ Skin	Skin STEL: 0.2 mg/m ³ TWA: 0.1 mg/m ³

Nom chimique	ACGIH TLV	NIOSH IDLH	OSHA PEL	Mexique
Methyl alcohol 67-56-1	STEL: 250 ppm TWA: 200 ppm S*	IDLH: 6000 ppm TWA: 200 ppm TWA: 260 mg/m ³ STEL: 250 ppm STEL: 325 mg/m ³	TWA: 200 ppm TWA: 260 mg/m ³	TWA: 200 ppm TWA: 260 mg/m ³ STEL: 250 ppm STEL: 310 mg/m ³

Nom chimique	Argentine	Brésil	Chili	Venezuela
Methyl alcohol 67-56-1	TWA: 200 ppm Skin STEL: 250 ppm	TWA: 156 ppm TWA: 200 mg/m ³ Skin	TWA: 175 ppm TWA: 229 mg/m ³ Skin	Skin STEL: 250 ppm TWA: 200 ppm

8.2. Contrôles de l'exposition

Fiche signalétique

GREENFORCE(TM)
Numéro de révision 2

Date de révision 15-févr.-2019
Remplace la date du : 14-déc.-2018

AUTRES INFORMATIONS	De petites quantités de méthanol (CAS 67-56-1) sont formées par hydrolyse et dégagées lors du durcissement.
Mesures d'ingénierie	Douches Douches oculaires Systèmes de ventilation.
Équipement de protection individuelle (EPI)	
Protection des yeux/du visage	Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux (ou des lunettes à coques).
Protection de la peau et du corps	Portez des gants à l'épreuve des produits chimiques convenables. Le choix de gants convenables est fonction du matériel utilisé ainsi que des différentes marques de qualité et des différents fabricants.
Protection respiratoire	En cas d'irritation ou de dépassement des limites d'exposition, vous devez porter une protection respiratoire approuvée NIOSH/MSHA. Des respirateurs à pression positive à adduction d'air pur peuvent être requis pour des concentrations élevées de contaminants atmosphériques. Une protection respiratoire doit être fournie conformément à la réglementation locale en cours.
Considérations générales sur l'hygiène	Utiliser l'équipement de protection individuelle requis. Manipuler conformément aux bonnes pratiques de sécurité et d'hygiène industrielle. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit. Éviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Se laver les mains soigneusement après manipulation. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Il est recommandé de nettoyer régulièrement l'équipement, l'aire de travail et les vêtements.

Section 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	Liquide
Aspect	Pâte
Couleur	Crème
Odeur	Fruité
Seuil de perception de l'odeur	Aucun renseignement disponible

<u>Propriété</u>	<u>Valeurs</u>	<u>Remarques • Méthode</u>
pH	Aucun renseignement disponible	
Point de fusion / point de congélation	Aucune donnée disponible	
Point d'ébullition / intervalle d'ébullition	Aucune donnée disponible	
Point d'éclair	> 110 °C / > 230 °F	ASTM D3278
Taux d'évaporation	Aucun renseignement disponible	
Inflammabilité (solide, gaz)	Aucun renseignement disponible	
Limites d'inflammabilité dans l'air		
Limite supérieure d'inflammabilité ou d'explosivité	Aucun renseignement disponible	
Limite inférieure d'inflammabilité ou d'explosivité	Aucun renseignement disponible	
Pression de vapeur	Aucun renseignement disponible	
Densité de vapeur	Aucun renseignement disponible	
Densité relative	Aucun renseignement disponible	
Solubilité dans l'eau	Aucun renseignement disponible	
Solubilité dans d'autres solvants		
Coefficient de partage	Aucun renseignement disponible	
Température d'auto-inflammation	Aucun renseignement disponible	
Température de décomposition	Aucun renseignement disponible	
Viscosité cinématique	Aucun renseignement disponible	
Viscosité dynamique	Aucun renseignement disponible	

Fiche signalétique

GREENFORCE(TM)
Numéro de révision 2

Date de révision 15-févr.-2019
Remplace la date du : 14-déc.-2018

Propriétés explosives Aucun renseignement disponible
Propriétés comburantes Aucun renseignement disponible

9.2. Autres informations

Point de ramollissement Aucun renseignement disponible
Masse moléculaire Aucun renseignement disponible
Teneur en solvant (%) Aucun renseignement disponible
Teneur en solides (%) 96.8
Densité 1.710 g/cm³
COV (composé organique volatile) 0 g/L /

Section 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

Le produit durcit par exposition à l'humidité.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucun connu.

10.4. Conditions à éviter

Températures extrêmes et lumière directe du soleil. Craint le gel. Protéger de l'humidité. Le produit durcit par exposition à l'humidité.

10.5. Matières incompatibles

Eau.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Oxydes de carbone.

Section 11 : DONNÉES TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Renseignements sur le produit Aucune donnée disponible
Inhalation Aucune donnée disponible.
Contact avec les yeux Aucune donnée disponible.
Contact avec la peau Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
Ingestion Aucune donnée disponible.

Renseignements sur les composants

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50 par voie cutanée	CL50 par inhalation
Limestone 1317-65-3	>5000 mg/kg (rat)	-	-
Carbonic acid, calcium salt (1:1) 471-34-1	LD50 > 2000 mg/kg (Rat) OECD 420	LD50 >2000 mg/kg (Rat) OECD 402	LC50 (4h) >3mg/ml (Rat)
Silane, ethenyltrimethoxy- 2768-02-7	LD 50 = 7120 -7236 mg/kg (Rat) OECD 401	= 3360 µL/kg (Rabbit)	LC50 (4hr) 16.8 mg/l (rat) OECD TG 403

Fiche signalétique

GREENFORCE(TM)
Numéro de révision 2

Date de révision 15-févr.-2019
Remplace la date du : 14-déc.-2018

N-[3-(Trimethoxysilyl)propyl]-1,2-ethanediamine 1760-24-3	= 2295 mg/kg (Rat)	>2000 mg/Kg (Rat)	LC50 4H (Aerosol) 1.5 - 2.44 mg/L air
Quartz 14808-60-7	>20000 mg/kg	-	-
Tin, dibutylbis(2,4-pentanedionato-O,O')-, (OC-6-11)- 22673-19-4	LD50 = 1864 mg/kg (Rat) OECD 401	LD50 > 2000 mg/kg (Rat) OECD 402	-

Effets retardés et immédiats et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Symptômes	Aucun renseignement disponible.
Corrosion cutanée/irritation cutanée	Aucun renseignement disponible.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Aucun renseignement disponible.
Irritation	Aucun renseignement disponible.
Corrosivité	Aucun renseignement disponible.
Sensibilisation	Aucun renseignement disponible.
Mutagénicité sur les cellules germinales	Aucun renseignement disponible.
Toxicité pour la reproduction	Le produit est ou contient une substance chimique connue pour, ou suspectée de présenter un risque pour la reproduction.
Toxicité pour le développement	Aucun renseignement disponible.
Tératogénicité	Aucun renseignement disponible.
STOT - exposition unique	Aucun renseignement disponible.
STOT - exposition répétée	Aucun renseignement disponible.
Toxicité chronique	Aucun renseignement disponible.
Effets sur les organes cibles	Yeux, Appareil respiratoire, Peau.
Danger par aspiration	Non applicable.
Cancérogénicité	Le tableau ci-dessous indique si chaque agence a inscrit un ingrédient comme un cancérigène. Comme le Quartz (14808-60-7) est inextricablement lié dans la matrice de polymère, il ne devrait pas être considéré comme un danger dans l'air (poussière, le brouillard ou pulvérisation) dans des conditions normales d'utilisation.

Nom chimique	ACGIH	CIRC	NTP	OSHA
Quartz 14808-60-7	A2	Group 1	Known	X

ACGIH (Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux)
A2 - cancérigène suspecté pour l'être humain
CIRC (Centre international de recherche sur le cancer)
Groupe 1 - Cancérigène pour l'homme
NTP (programme national de toxicologie)
Connu - cancérigène connu
OSHA (Administration de la sécurité et de la santé professionnelle du département du travail des États-Unis)
X - Présent

Section 12 : RENSEIGNEMENTS ÉCOLOGIQUES

12.1. Toxicité

Nom chimique	Algues/plantes aquatiques	Poissons	Toxicité pour les microorganismes	Crustacés
Limestone 1317-65-3	CE50 (72h) >200mg/L Algae (Desmodesmus subspicatus)	CL50 (96h) >10000mg/L Fish (Oncorhynchus mykiss)		CE50 (48h) >1000 mg/L Daphnia Magna
Carbonic acid, calcium salt	IC50 72H Algae >1000 mg/l	CL50 96H Fish >1000 mg/l		EC50 48H Daphnia >1000

Fiche signalétique

GREENFORCE(TM)
Numéro de révision 2

Date de révision 15-févr.-2019
Remplace la date du : 14-déc.-2018

(1:1) 471-34-1				mg/l
Silane, ethenyltrimethoxy- 2768-02-7	EC 50 (72h) > 957 mg/l (Desmodosmus subspicatus) EU Method C.3	LC50 (96h) = 191 mg/l (Oncorhynchus mykiss)		EC50(48hr) 168.7mg/l (Daphnia magna)
N-[3-(Trimethoxysilyl)propyl]-1,2-ethanediamine 1760-24-3		LC50 (96H) =597 mg/L Fish (Danio rerio)Semi-static		EC50 (48h) =81mg/L Daphnia magna Static
Tin, dibutylbis(2,4-pentanedionat o-O,O')-, (OC-6-11)- 22673-19-4	>2.0 mg/l	>2.0 mg/l		EC50 0.0036 mg/l 48Hr (Daphnia magna)

12.2. Persistance et dégradabilité

Aucun renseignement disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucun renseignement disponible.

12.4. Mobilité dans le sol

Aucun renseignement disponible.

Autres effets nocifs

Aucun renseignement disponible

Section 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Élimination des déchets

Le producteur de déchets est responsable d'établir la toxicité et les propriétés physiques du produit généré pour établir la bonne identification de déchets et les méthodes d'élimination en conformité avec les règlements applicables

Emballage contaminé

Éliminer conformément aux règlements fédéraux, provinciaux et locaux

Section 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

DOT

Non réglementé

IATA

Non réglementé

IMDG

Non réglementé

Section 15 : INFORMATIONS SUR LE RÉGLEMENTATION

Inventaires mondiaux

TSCA	Inscrit(e)
DSL	Inscrit(e)

Légende :

TSCA - États-Unis - Section 8 (b) de l'inventaire TSCA (loi réglementant les substances toxiques)

DSL - Liste intérieure des substances pour le Canada

Inscrits - Les composants de ce produit sont inscrits sur la liste d'inventaire ou en sont exemptés.

Fiche signalétique

GREENFORCE(TM)
Numéro de révision 2

Date de révision 15-févr.-2019
Remplace la date du : 14-déc.-2018

Non inscrits – Un ou plusieurs des composants de ce produit ne sont pas inscrits sur la liste d'inventaire.

États-Unis d'Amérique

SARA 313

Section 313 du titre III de la loi du Superfund Amendments and Reauthorization Act de 1986 (SARA). Ce produit ne contient aucun produit chimique soumis aux exigences en matière de rapport de la Loi et du titre 40 du Code of Federal Regulations, Partie 372

SARA 311/312 Catégories de dangers

Danger aigu pour la santé	Oui
Danger chronique pour la santé	Oui
Risque d'incendie	Non
Risque de décompression soudaine	Non
Danger de réaction	Non

Europe

Directive 2011/65/EU sur les restrictions d'utilisation des substances dangereuses (RoHS)

Ce produit ne contient pas de plomb (7439-92-1), de cadmium (7440-43-9), de mercure 7439-97-6), de chrome hexavalent (7440-47-3), de polybromobiphényles (PBB) ou de polybromodiphényléthers (PBDE) dont la teneur dépasse les limites réglementaires mentionnées dans le présent règlement

EU-REACH (1907/2006) - Liste candidate des substances extrêmement préoccupantes (SVHC) aux fins d'autorisation, conformément à l'article 59

Ce produit ne contient pas de substances candidates extrêmement préoccupantes à une concentration \geq à 0,1 % (Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), Article 59)

Section 16 : AUTRES INFORMATIONS

Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

Aucun renseignement disponible

Références documentaires et sources de données principales

Aucun renseignement disponible

Préparée par

Sécurité des produits et affaires réglementaires

Date de révision

15-févr.-2019

Note de révision

Sections de la FS mises à jour, 2, 7, 8, 11.

Conseils relatifs à la formation

En travaillant avec des matières dangereuses, la loi exige une formation régulière pour les opérateurs

Autres compléments d'information Aucun renseignement disponible

Avis de non-responsabilité

À notre connaissance et selon nos renseignements et notre opinion à la date de publication de cette fiche signalétique, les renseignements fournis dans cette dernière sont exacts. Les renseignements donnés sont conçus uniquement comme un guide pour la manipulation, l'utilisation, le traitement, l'entreposage, le transport, l'élimination et le rejet sécuritaires du produit et ne doivent pas être considérés comme une garantie ou une norme de qualité. Les renseignements sont liés uniquement au produit particulier indiqué et peuvent ne pas être valides pour un tel produit utilisé en association avec toute autre substance ou dans tout autre procédé, sauf si indiqué dans le texte.

Fin de la fiche signalétique